



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/119

Compte administratif 2016 budget annexe de l'ANRU

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2016.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

Monsieur Sbraggia expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif 2016 du budget annexe de l'ANRU fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 87 550.43 €

RECETTES : 175 000.00 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 87 449.57 €.**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 7 559 621.34 €

RECETTES : 11 529 941.96 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 3 970 320.62 €.**

↳ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 4 057 770.19 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 433 809.57	0.00	+ 4 404 130.19	+ 3 970 320.62
Fonctionnement	0.00	0.00	+ 87 449.57	+ 87 449.57
Total	- 433 809.57	0.00	+ 4 491 579.76	+ 4 057 770.19

La présentation synthétique du Compte Administratif 2016 du budget annexe de l'ANRU est présentée ci après :

Présentation synthétique du compte administratif 2016 budget de l'ANRU			
Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
Fonctionnement	87 550.43	Fonctionnement	175 000.00
Charges à caractère général	5 860.00	Produits exceptionnels	175 000.00
Frais financiers	81 690.43		
Investissement	7 125 811.77	Investissement	11 529 941.96
Rembt capital des emprunts	2 578 218.14	Fonds propres fctva	1 471 236.64
Subventions d'équipement	69 310.00	Subventions reçues	4 598 705.32
Frais études	145 840.40	Dettes et Emprunts	5 460 000.00
Immobilisations corporelles	1 711 986.36		
Travaux en cours	2 620 816.87		
Total	7 213 362.20	Total	11 704 941.96
Soit un solde positif sur réalisations 2016		+ 4 491 579.76	
Excédent de fonctionnement reporté 2015		0.00	
Déficit d'investissement reporté 2015		- 433 809.57	
soit un résultat global de clôture avant reste à réaliser		+ 4 057 770.19	
Recettes d'investissement à réaliser		1 823 929.97	
Dépenses d'investissement à réaliser		- 4 490 734.30	
Solde global CA 2016 après intégration des restes à réaliser		+ 1 390 965.86	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **Au chapitre 011** : Les achats et charges externes pour 5 860 €. Sont comptabilisées les commissions sur les ouvertures de crédit auprès des établissements bancaires et divers frais d'actes.
- **Au chapitre 66** : Ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts, des crédits relais et les intérêts courus non échus pour un montant global 81 690.43 €.

II) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré par :

- **Au chapitre 77** : Le montant de la subvention d'équilibre provenant du budget principal 175 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I) Dépenses d'investissement

- **Au chapitre 16** : ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts de l'exercice pour 78 218.14 € ainsi que le remboursement anticipé du crédit relais contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour 2.5 millions d'euros
- **Les dépenses d'équipement** sont globalisées en quatre chapitres distincts selon qu'ils s'agissent d'immobilisations incorporelles (chapitre 20), de subventions d'équipement versées (chapitre 204) d'acquisition de matériels de mobiliers (chapitre 21), la construction et l'aménagement de bâtiments ou de travaux (chapitre 23). Pour l'année 2016, elles totalisent 4.548 millions d'euros

Dépenses d'équipement		Crédits ouverts 2016			Réalizations 2016		
		AP/CP	hors AP	totaux	AP/CP	hors AP	totaux
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	0.00	238 258.71	238 258.71	0.00	145 480.40	145 480.40
Chap. 204	Subventions d'équipement	0.00	69 310.00	69 310.00	0.00	69 310.00	69 310.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	1 762 335.00	0.00	1 762 335.00	1 711 986.36	0.00	1 711 986.36
Chap. 23	Travaux en cours	6 471 438.98	23 559.71	6 494 998.69	2 607 835.91	12 980.86	2 620 816.87
Totaux		8 233 773.98	331 128.42	8 564 902.40	4 319 822.27	227 771.36	4 547 593.63

Compte Administratif 2016	Opérations équipement globales	Crédits de paiement CP sur AP	Crédits de paiement hors AP
Crédits ouverts	8 564 902.40	8 233 773.98	331 128.42
Réalisations	4 547 593.63	4 319 822.27	227 771.36
Taux de réalisations	53.10 %	52.46 %	68.78 %
Restes engagés	490 734.30	419 405.88	71 328.42
Taux de réalisations sur restes	5.72 %	5.09 %	21.54 %
Taux Global (réalisations + reports)	58.82 %	57.55 %	90.32 %

Nous distinguerons les investissements réalisés sur autorisations de programme et crédits de paiement des autres réalisations. Le tableau ci après retrace la situation globale de l'ensemble des ap/cp ouverts au 31 décembre 2016. Les crédits de paiements ouverts en 2016 ont été de 8.233 millions d'euros, les crédits de paiements utilisés ont été à la hauteur de 4.320 millions d'euros avec un taux de réalisation de 52.46 %.

Intitulés de l'A.P.	Montant des AP		Montant des CP		
	Révision de l'exercice 2016	Total Cumulé 2016	Crédits de paiement ouverts 2016	Crédits de paiement réalisés 2016	Restes à financer
Dépenses	-1 234 857.15	60 387 406.99	8 233 773.98	4 319 822.27	47 055 319.55
AMENAGEMENT PLACE BINDA ANRU 8-05	-44 645.00	1 768 651.00	442 163.00	57 110.17	1 711 540.83
AMENAGEMENT PARC PAYSAGER ANRU 8-16	-24 881.00	2 560 751.00	324 300.00	160 179.30	2 400 571.70
AMENAGEMENT PLACE DES SALINES ANRU 8-18	-29 934.00	3 292 802.00	548 800.00	120 120.90	3 172 681.10
AMGNT PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY ANRU 8-06	45 000.00	4 461 342.00	253 000.00	0.00	4 461 342.00
AMENAGEMENT PLACE DES CANNES – VERSINI ANRU 8-07	-18 057.00	1 986 344.00	50 000.00	0.00	1 986 344.00
PASSERELLE DES CANNES ANRU 08-29	-6 091.00	670 051.00	31 000.00	2 291.04	667 759.96
ACQT ET DEMOL. BATIMENT KIRNOLIA ANRU 08-38	-460 000.00	469 500.00	50 000.00	0.00	469 500.00
AMENAGEMENT MARCHÉ DES CANNES ANRU 09-05	-10 000.00	330 000.00	35 000.00	0.00	330 000.00
REALISATION TROIS EXUTOIRES ANRU 8-24	0.00	6 097 126.32	196 015.62	117 176.34	111 298.37
BASSIN DE RETENTION DU FINOSELLO ANRU 8-25	-271 910.42	1 102 323.58	447 735.34	100 326.98	347 408.36
BASSIN RETENTION ALZO DI LEVA I ANRU 8-26	-47 011.00	5 171 286.00	1 710 335.00	1 660 335.00	3 467 453.42
RECONSTRUCTION SUR SITE ECOLE DES SALINES ANRU 9-03	0.00	6 681 079.10	1 388 625.00	1 150 266.90	5 496 295.60
MAISON DE QUARTIER DES CANNES ANRU 9-04	0.00	2 772 770.72	391 585.02	355 861.77	35 724.08
AMENAGEMENT AVENUE PERALDI ANRU 8-01	-29 550.00	3 250 531.00	812 633.00	95 450.68	3 155 080.32
AMENAGEMENT AVENUE DES PRIMEVERES ANRU 8-02	0.00	3 336 664.00	0.00	0.00	3 336 664.00

Intitulés de l'A.P.	Montant des AP		Montant des CP		
	Révision de l'exercice 2016	Total Cumulé 2016	Crédits de paiement ouverts 2016	Crédits de paiement réalisés 2016	Restes à financer
AMENAGEMENT RUE ACHILLE PERETTI ANRU 8-04	0.00	1 358 610.00	22 643.00	62 000.02	1 296 609.98
AMENAGEMENT RUE DE MORO GIAFFERI ANRU 8-08	1.10	2 503 435.00	417 239.00	127 536.78	2 375 898.22
AMENAGEMENT RUE DES CANNES ANRU 8-09	-320 308.14	4 909 950.27	80 000.00	14 136.22	4 865 987.78
AMENAGEMENT RUE FRANCOIS PIETRI ANRU 8-11	192 309.00	3 222 221.00	537 037.00	144 774.74	3 077 446.26
AMNGT RUE TRANSVERSALES SUD ANRU 8-12	70 000.31	2 661 977.00	443 663.00	100 604.07	2 561 372.93
AMNGT RUE TRANSVERSALES NORD ANRU 8-23	-258 117.00	1 168 798.00	0.00	0.00	1 168 798.00
AMENAGEMENT CHEMIN DES ECOLIERS ANRU 8-15	-21 663.00	611 194.00	52 000.00	51 651.36	559 542.64

Pour ce qui est des opérations non votées en autorisations de programmes, le montant des réalisations, essentiellement diverses études et des subventions d'équipements, s'établit à 227 771.36 € pour des crédits ouverts à hauteur de 331 128.42 € soit un taux de réalisation de 68.78 %.

II) Recettes d'investissement

Le financement de la section est assuré par :

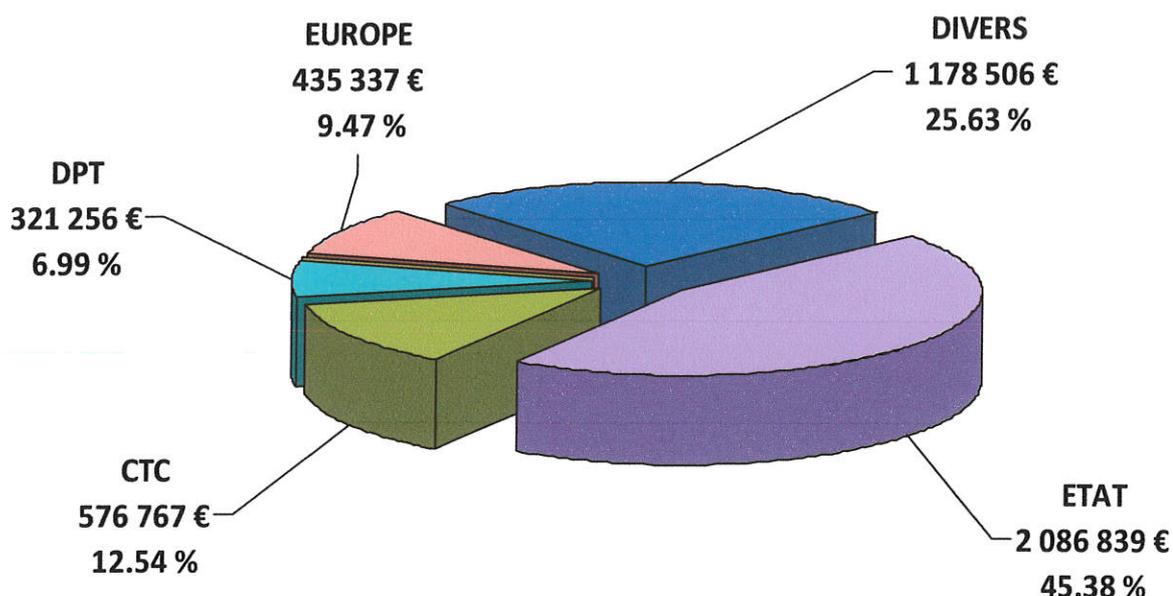
- **Au chapitre 10 :** Ce chapitre enregistre le montant du FCTVA encaissé sur les investissements de l'année n-1 soit 1 471 236.64 €.
- **Au chapitre 13 :** 4 598 705.32 € ont été perçus au titre des subventions d'investissement allouées par les partenaires financiers sur l'exécution des programmes d'investissement. Le taux de réalisation pour l'exercice 2016 est de 53.67 %.

CA 2016	TOTAL
Prévisions budgétaires	8 567 711.97
subventions reçues	4 598 705.32
% encaissements	53.67 %
restes à réaliser	1 823 929.97
% des restes à encaisser	21.29 %
% global	74.96 %

La répartition par tiers de nos subventions d'équipement est la suivante :

Partenaires	ETAT	CTC	DPT	EUROPE	AUTRES
Prévisions	3 071 420.84	1 102 467.02	679 355.47	1 594 905.06	2 119 563.58
Encaissements	2 086 839.35	576 767.47	321 255.67	435 337.13	1 178 505.70
% des encaissements	67.94 %	52.32 %	47.29 %	27.30 %	55.60 %
Restes à réaliser	232 178.00	34 052.05	48 942.00	1 042 072.33	466 685.59
% des restes à réaliser	7.56 %	3.09 %	7.20 %	65.34 %	22.02 %
% global	75.50 %	55.40 %	54.49 %	92.63 %	77.62 %

Répartition par partenaires financiers CA 2016



- **Au chapitre 16** : Afin de financer la programmation des investissements pour 2016 quatre emprunts ont été mobilisés auprès de la CDC obtenus dans le cadre de l'enveloppe "Prêt Renouvellement Urbain" et un crédit relais auprès du crédit mutuel.

➤ Les quatre prêts contractés en 2016 sont respectivement de 659 424 €, 123 805 €, 470 117 € et 206 654 € soit un total de 1.460 millions d'euros.

S'agissant d'une enveloppe normée, les conditions financières sont imposées ; les prêts sont souscrits pour une durée de vingt ans et l'indexation se fait sur un taux fixé à 1.43 %.

➤ Un prêt relais de 4 000 000 € auprès du crédit mutuel sur une courte durée (3 ans au maximum). Le crédit relais est un emprunt à court terme et à caractère budgétaire destiné au préfinancement des investissements en anticipant les versements effectifs des fonds et subventions attendus. L'encaissement et le remboursement du prêt ont nécessairement lieu sur des exercices différents. Il s'agit d'un emprunt budgétaire relevant du régime juridique et comptable des emprunts, donc comptabilisés en classe 16.

III) L'endettement

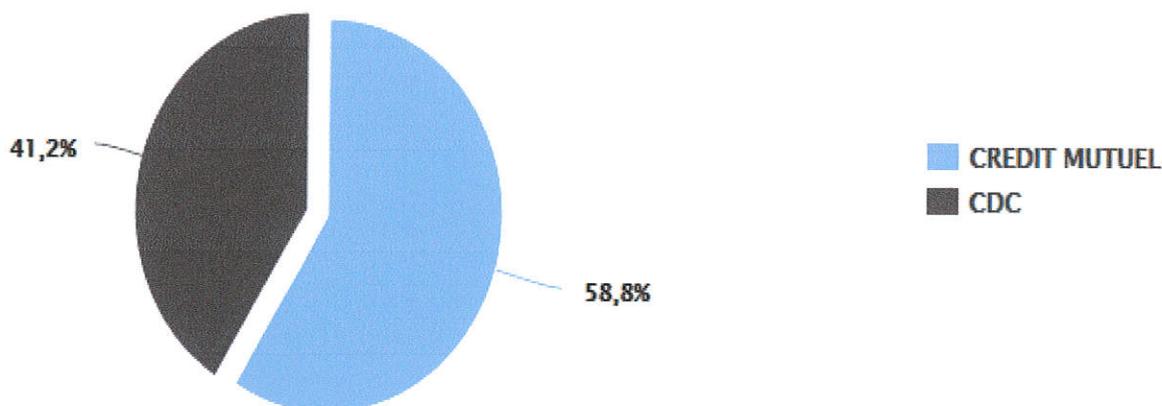
L'endettement au 31 décembre 2016 du budget annexe de l'ANRU est le suivant :

Le détail par établissements bancaires est le suivant :

Prêteur	Montant emprunté	Nombre d'emprunts	Capital restant dû au 31/12/2016	% par établissement
 Crédit mutuel	4 000 000.00	1	4 000 000.00	58.79 %

 La Caisse des Dépôts	2 882 000.00	5	2 803 781.86	41.21 %
	6 882 000.00	6	6 803 781.86	100.00 %

Dette par prêteur

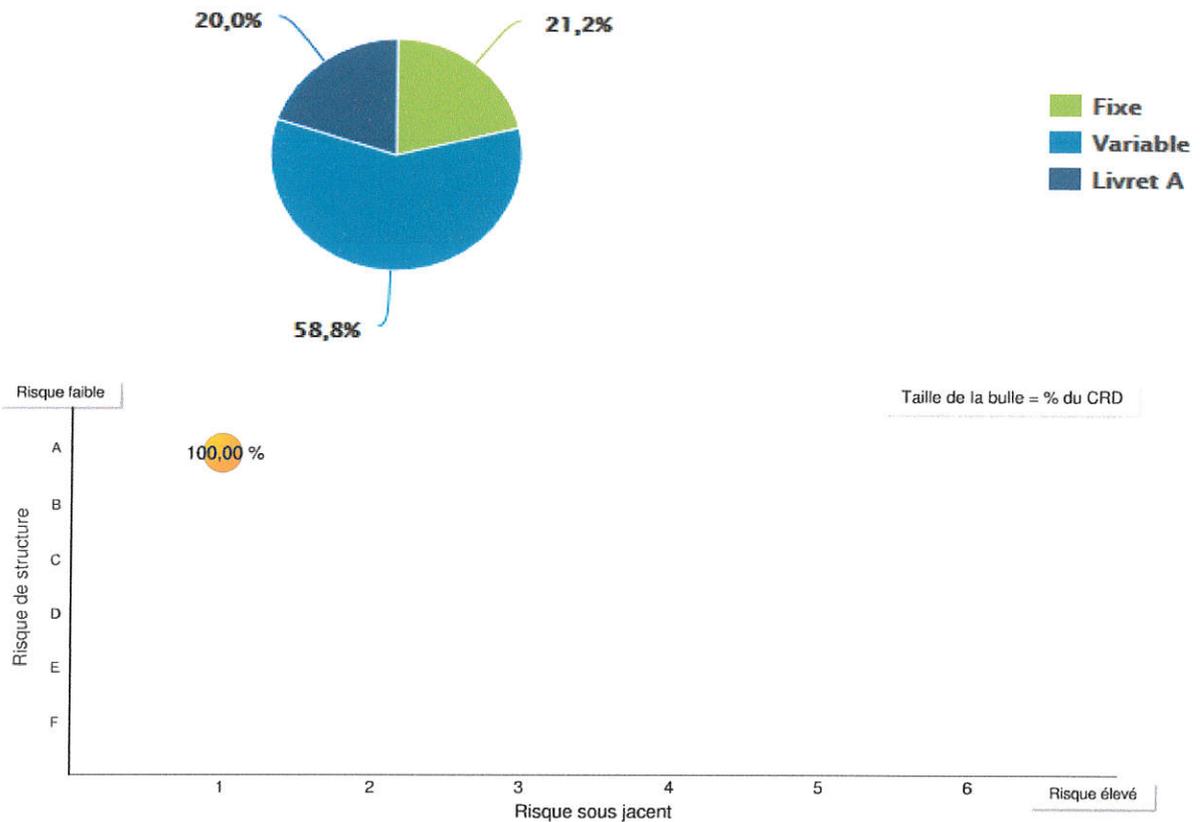


L'intégralité des emprunts souscrits sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteurs	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 31/12/2016	Risque de taux
Caisse des dépôts	2015	1 422 000.00 €	18.75	Livret A + 0.6 %	1 359 591.12 €	1A
Crédit mutuel	2016	4 000 000.00 €	2.25	EUR 3 M +0.85	4 000 000.00 €	1A
Caisse des dépôts	2016	659 424.00 €	19.58	Fixe à 1.43 %	652 283.58 €	1A
Caisse des dépôts	2016	123 805.00 €	19.58	Fixe à 1.43 %	122 464.41 €	1A
Caisse des dépôts	2016	470 117.00 €	19.58	Fixe à 1.43 %	465 026.45 €	1A
Caisse des dépôts	2016	206 654.00 €	19.58	Fixe à 1.43 %	204 416.30 €	1A
		6 882 000.00 €			6 803 781.86 €	

Il est à noter que l'emprunt crédit mutuel n'est pas un emprunt dit « classique ». Nous avons jugé opportun de préfinancer l'encaissement des subventions attendues. En effet le principe qui régie les versements des subventions aux collectivités repose sur la justification du paiement des travaux. Cette pratique est de nature à entraîner, pour les collectivités, des difficultés et des déséquilibres de trésorerie puisqu'il s'agit de préfinancer les subventions attendues. C'est pour ses raisons que nous avons décidé de recourir à un crédit relais de 4 millions d'euros auprès du crédit mutuel pour une durée maximale de trois années. Le remboursement anticipé du capital est possible à tout moment en partie ou en totalité sans frais supplémentaire. C'est ce qui a été fait dès cette année pour le crédit relais contracté auprès de la Caisse d'épargne en 2015 remboursé dès cette année.

Dettes par type de risque



Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par le Receveur municipal ainsi que le compte administratif 2016 du budget annexe de l'ANRU.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, Député-maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE

Par 42 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

Le Compte Administratif 2016, du budget annexe de l'ANRU, ci-annexé ainsi que le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal, tous deux étant en concordance.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017
Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

